



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°11

Réunion de bureau du vendredi 01 décembre 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MME B. GIURAN et MM. J. THAON, C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, L. CAPPATTI, J. ALEXANDRE, A. MARY.

---

Excusés : M. J. GRAGLIA

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à MM. ADJENGUI Habib et NUCERA Julien qui assistent à la réunion en leur qualité de membres associés.

La CDA très attristée suite au décès de Mme TASTAVIN Christine, personne emblématique du District de la Côte d'Azur et qui laissera un grand vide au sein de la famille du football et de tous ses membres.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°10 du 16 Novembre dernier.

## **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

Mardi 12 Décembre 2023 se déroulera le premier test théorique pour les arbitres classés D1 au siège du district de la Côte d'Azur.

Mercredi 13 Décembre 2023 se déroulera le premier test théorique pour les arbitres classés D3 au siège du district de la Côte d'Azur.

Jeudi 14 Décembre 2023 se déroulera le premier test théorique pour les arbitres classés D2 au siège du district de la Côte d'Azur.

Samedi 16 Décembre 2023 se déroulera l'ultime test physique de type Taisa de rattrapage au stade de la plaine, près du centre de formation de l'OGCNICE

Lundi 18 Décembre 2023 se déroulera la deuxième réunion plénière de la CDA au siège du district de la Côte d'Azur.

Mardi 19 Décembre 2023 se déroulera l'assemblée générale d'hiver du district de la Côte d'Azur au musée du sport à l'Allianz Riviera.

## **3 - DEPARTEMENT CONTRÔLES**

Lors du week-end du 18 et 19 Novembre 2023, 7 observations et 1 tutorat ont eu lieu.

## **4 - DEPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département désignations a effectué la répartition des arbitres sur les terrains du département pour le week-end du 02 et 03 Décembre 2023.

### **Fin de séance : 21h00**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. MARY Alexandre